



Le mot du Chef d'établissement de l'Ecole Maternelle et Primaire.

W
L
O
U
E

Bienvenue à l'Ecole ! “

Vous avez souhaité rejoindre l'Ecole La Salle et lui faire confiance pour la scolarité de votre enfant, l'équipe enseignante et moi-même, sommes heureux de vous accueillir.

Notre école est ouverte à tous ceux qui sont prêts, dans le respect du règlement intérieur, à adhérer à son **projet éducatif**, inspiré par **St-Jean Baptiste de La Salle** : enracinés dans une histoire, au service de tous, ensemble et par association pour construire l'homme et dire Dieu.

Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour permettre à votre enfant l'acquisition des savoirs fondamentaux, par une **valorisation personnelle** et un **suivi de son rythme d'apprentissage**. De la Petite Section au CM2, une pédagogie adaptée permet le développement de chacun : donner du sens et évaluer positivement y contribuent. Les **choix pédagogiques** et les **choix éducatifs** sont au service de la Personne que représente chacun des enfants de l'école.

Une convention nous lie avec l'Institut de jeunes sourds « Plein Vent » et chaque année, des classes de primaire accueillent ces enfants pour des temps d'immersion, enrichissant la relation à la différence.

Notre école garde la mémoire de ceux qui l'ont fondée et perpétue son accueil et sa disponibilité, son sérieux et sa dimension spirituelle. **Aussi, souhaitons-nous, à votre enfant comme à vous, parents, un chemin riche dans notre ensemble scolaire.**

Matthieu HETROIT, Chef d'établissement de l'Ecole

● **L'admission à l'école:**

Les demandes d'inscriptions sont prises en compte sur rendez-vous avec le chef d'établissement de l'Ecole dès le mois de janvier. Les enfants sont accueillis à partir de 2 ans en « Passerelle » et à l'école, les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre de l'année scolaire 2021-22.

● **Des services:**

La « Passerelle », accueil spécifique des enfants de 2 ans
Une restauration scolaire

Des Accueils en dehors des temps de classe.

Un accueil le mercredi

● **Une dynamique pour le parcours scolaire de chacun:**

Des locaux neufs et adaptés - Des outils informatiques -
L'Ecoute et la Parole pour aider l'enfant à se construire-
Savoir - Être et Vivre – Ensemble

Projets spécifiques et sorties culturelles ou classes de découvertes.

Projets sportifs : cyclisme, natation, judo, baby-gym, patinoire, tennis.

Projets linguistiques : enseignement de l'anglais de PS à CM2.

Projet d'inclusion : partenariat avec l'Institut Plein Vent.

Présence à mi-temps d'une enseignante spécialisée « aide-pédagogique ».

Projets classes de cycle en cycle 1.

Projet coup de pouce de novembre à juin.



Renseignements Administratifs

2021-22



ÉCOLE

HORAIRES

Sous réserves de modifications

MATIN
▼
8h 15 – 11h 30

APRES-MIDI
▼
13h 30 – 16h 30

Accueil des élèves dans les classes à partir de 8h 00 13h 20
Pour raison de sécurité et de responsabilité de l'école, les enfants ne doivent pas s'attarder dans la cour aux heures de sortie : **Merci de bien vouloir veiller à évacuer rapidement la cour à 11h 30 et à 16h 30.**

SERVICES ADMINISTRATIFS

Les services «accueil téléphonique», «comptabilité», fonctionnent entre 8h et 17h à l'école.

- Horaire : de 8h à 17h: lundi – mardi – jeudi – vendredi et mercredi 8h à 12h.
- Pour signaler une absence, merci de bien préciser que cela concerne l'école, citer la classe, le nom de l'enseignant et le nom de l'enfant.
- Vous pouvez venir confier vos règlements. (chèque bancaire à l'ordre de **A.E.L.S.** : Association Educative La Salle).

TELEPHONE : 04 77 43 24 80

MAIL : ecole@lasalle42.fr

ETUDE SURVEILLEE/GARDERIE

Une **étude surveillée** réservée aux élèves de CE1 au CM2 fonctionne de 16h 30 à 17h 30.

Une **garderie** accueille les plus jeunes, de 16h 30 à 17h 30.

ACCUEIL PERISCOLAIRE et temps de surveillance

Dans les locaux de l'école et sur inscriptions : ♦ 7h 30 à 8h 00 ♦ 17h 30 à 18h 30

Dans le hall d'accueil : ♦ 11h 30 à 12h ♦ 16h 30 à 17h

RESTAURATION

Voir tarif dans la convention financière

Consultation possible des menus sur Ecole Directe et affichage dans le hall de l'école.

ABSENCES

L'école est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans. Toute absence doit être justifiée, sans justification, elle fera l'objet d'un signalement à l'Académie à partir de 4 demi-journées non justifiées.

En cas de maladie, prévenir l'école dans les meilleurs délais et faire parvenir un certificat médical pour toute maladie contagieuse ou de longue durée.

COLLATION

Le goûter est facultatif car il a pour but de compléter le petit déjeuner pour ceux qui en ont besoin, il peut être envisagé sur le temps d'accueil du matin en maternelle et après 16h30.

TENUE SCOLAIRE

En arrivant à l'école, l'enfant devient écolier. La tenue d'école doit être simple, pratique et doit répondre à l'activité scolaire dans ses dimensions pédagogiques et éducatives. Il faut prévoir d'habiller l'élève en conséquence. Le matériel scolaire doit être efficace et renouvelé si nécessaire.

RYTHMES DE L'ENFANT

Une journée de classe est très chargée en apprentissages. Comme précisé dans le règlement intérieur, les services proposés par l'école (garderie, cantine) ne doivent être utilisés qu'en cas de nécessité professionnelle ou familiale. Ils ne doivent pas répondre à une demande des enfants.